

SUD OUEST

BERGERAC/SARLAT

SAINT-PIERRE-D'EYRAUD

La complémentaire santé en question

Jeudi, la commission sociale de la municipalité pierrotine, représentée par deux élus, Didier Cassier-Charbonnel et Sandrine Pallard, avait invité Stéphane Albié, représentant l'association Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom) pour le sud de la Dordogne. L'association s'est fixé comme objectif de proposer aux communes, par le biais des Centres intercommunaux d'action sociale (Cias) ou des Syndicats intercommunaux (Sias) une formule mutualisée de santé pour les habitants de la commune (y compris pour les travailleurs indépendants).

Signature de contrat

Le principe en œuvre est celui du mutualisme (ou réciprocité), une loi qui date de 1898 (les descendants des très anciens se souviennent des Mutuelles 1900). Stéphane Albié a présenté aux 21 personnes qui s'étaient déplacées, le fonctionnement de l'organisme et surtout les possibilités offertes à ceux qui hésiteraient encore pour contracter une mutuelle complémentaire santé, ou à ceux qui en ont déjà une et voudraient en changer, après avoir comparé les prix et les prestations proposées (un contrat d'assurance santé est signé pour une année même



En arrière-plan, de gauche à droite, Sandrine Pallard et Didier Cassier (élus communaux), debout à droite Stéphane Albié qui a présenté le concept. PHOTO J. B.

s'il se renouvelle automatiquement par tacite reconduction). Didier Cassier-Charbonnel, l' élu pierrotin en charge de ce dossier avec l'aval du maire, Jean-Pierre Faure, n'hésite pas à présenter cette initiative comme « un vrai projet social, au sens noble du terme, qui donne aux administrés la possibilité de s'associer autour d'un projet leur assurant une garantie de prestations au meilleur prix pour les uns, et permettant à d'autres qui à ce jour n'ont pas encore de complémentaire santé, d'y avoir accès ! » L' élu ajoute que dans tous les cas il sera proposé à chaque per-

sonne intéressée, déjà bénéficiaire d'une complémentaire santé, ou non assurée, de réfléchir sur les coûts et conditions des différents contrats. La décision finale appartient à chaque candidat à l'assurance.

Jacques Boujou

Renseignements lors des permanences à la mairie les jeudis 24 septembre, 1^{er} octobre, 22 octobre, 17 décembre, ou le vendredi 13 novembre (de 13 à 17 heures, sur rendez-vous au 05 53 27 90 31. Didier Cassier au 05 53 27 87 27 ou Stéphane Albié au 06 66 44 34 24. Site : www.municipalnesante.org